18.—Opérations des compagnies d'assurance-vie, à charte fédérale et à charte
provinciale au Canada, 1933.

Opérations accomplies par—	Assurances nouvellement émises (brut).	En vigueur au 31 déc. net.	Primes encaissées, net.	Réclamations payées, net.
	\$	\$	\$	\$
1. Compagnies à charte fédérale— (a) Assurance-vie(b) Mutualités	578,585,659 11,465,436	6,247,625,974 170,713,510	206,954,224 3,397,834	58,754,479 3,488,045
Totaux, compagnies à charte fédérale	590,051,095	6,418,339,484	210,352,058	62,242,524
Compagnies à charte provinciale— (a) Dans les provinces où elles ont été incorporées— (1) Assurance-vie	7,777,957	63,959,623	1,811,852	
(2) Mutualités	2,345,728	42,671,302	1,149,908	1,062,255
(1) Assurance-vie	3,460,046 2,444,336	26,566,947 37,596,219	786,137 752,713	
Totaux, compagnies à charte provinciale	16,028,067	170,794,091	4,500,610	3,169,001
Grands totaux	696,079,162	6,589,133,575	214,852,668	65,411,525

Section 3.—Assurances diverses.

L'assurance sur les risques autres que vie ou incendie n'a pas cessé d'accroître son chiffre d'affaires depuis 1875. Il ressort du rapport du Surintendant des Assurances pour l'année 1880 qu'il existait alors cinq compagnies d'assurance contre les accidents, trois fournissant les cautionnements, une contre le bris de glaces et enfin une autre contre les explosions de chaudières à vapeur. On trouve dans le rapport pour l'année 1933 que le champ de ces assurances s'est considérablement élargi, puisqu'il couvre actuellement accidents, automobiles, aviation, cambriolages, crédit, tremblement de terre, explosions, faux, cautionnements, grêle, coulage, bétail, explosions de chaudières, titres de propriété, cyclones, température, etc.. Au lieu des dix compagnies de 1880, on en compte en 1933 un total de 243 dont 50 canadiennes, 61 britanniques et 132 étrangères; en outre il y a 182 de ces 243 sociétés qui se sont occupées d'assurance-feu. De plus 17 sociétés de prévoyance donnent des bénéfices de maladie en outre de l'assurance-vie.

Assurance contre les accidents.—Le premier permis de cette nature fut accordé à la Travelers Co., de Hartford, Conn., en 1868, et le premier permis donné à une compagnie canadienne fut attribué à l'Accident Insurance Co. of Canada, laquelle fut créée en 1872 et commença ses opérations en 1874. De nombreuses polices d'assurance contre les accidents ont été émises par des compagnies d'assurance sur la vie. En 1933, 77 compagnies ont assuré contre les accidents.

Assurance des automobiles.—C'est maintenant l'une des branches les plus importantes entre toutes les assurances diverses. Les primes encaissées, qui étaient de \$80,446 en 1910, passèrent à \$573,604 en 1915 et à \$18,260,176 en 1930; en 1933, elles se sont chiffrées à \$11,933,574, diminution de $17 \cdot 5$ p.c. sur 1932 et de $34 \cdot 6$ p.c. sur 1930. Pendant ces 23 années le nombre des compagnies est monté de 7 à 170.

Assurance contre le bris de glaces.—La première compagnie ayant abordé ce genre d'affaires au Canada fut la Aetropolitan Plate Glass Insurance Co., ayant son siège aux Etats-Unis; elle cessa ses opérations au Canada en 1882. Les 79 compagnies opérant au Canada en 1933 ont reçu en primes une somme de \$468,120 et payé des réclamations s'élevant à \$243,627, comparativement à \$510,543 et \$244,152 en 1932.